

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA REFORME
ADMINISTRATIVE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF THE PUBLIC
SERVICE AND ADMINISTRATIVE
REFORM



SECRETARIAT PERMANENT
A LA REFORME ADMINISTRATIVE
PERMANENT SECRETARIAT
FOR ADMINISTRATIVE REFORM

**« POUR UNE ADMINISTRATION CAMEROUNAISE
RESOLUMENT AU SERVICE DU PUBLIC »**

Fax: (237) 22 22 86 44 - Tél.: (237) 22 22 24 00

Site: www.minfopra.gov.cm

**Situé en Face de l'Hôtel DJEUGA,
même enceinte que les services annexes du Contrôle Supérieur de l'Etat**

QU'EST CE QUE LE SECRETARIAT PERMANENT A LA REFORME ADMINISTRATIVE?

Le Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative (**SPRA**) est l'organe technique du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (**MINFOPRA**) qui lui permet d'assurer sa mission de Conseil du Gouvernement en matière d'organisation et de réforme administrative conformément au **décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012** portant organisation dudit Ministère.

LE SPRA EN QUELQUES DATES

Six (06) grandes dates sont à retenir:

- **25 février 1969** : création du Service Central d'Organisation et Méthodes (SCOM). Le SCOM est chargé de l'étude et de la rationalisation du travail administratif et rattaché à la Présidence de la République;
- **28 juin 1975** : rattachement du SCOM à l'Inspection Générale de l'Etat et de la Réforme Administrative (IGERA), structure relevant de la Présidence de la République;
- **21 avril 1978** : transformation du SCOM en Division de la Réforme Administrative (DRA) au sein de l'IGERA ;
- **21 août 1988**: création du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Contrôle de l'Etat et changement de la DRA en Division des Etudes et de la Réforme Administrative (DERA);
- **16 août 1994** : création du MINFOPRA, transformation de la DERA en SPRA et élargissement de ses missions. Le responsable a rang de Secrétaire Général de l'Administration Centrale;
- **08 décembre 2004** : attribution du rôle de conseil de Gouvernement au MINFOPRA à la faveur du texte portant organisation du Gouvernement. Ce rôle est confié au SPRA;
- **09 décembre 2011** : réaffirmation du rôle de conseil de Gouvernement au MINFOPRA. Ce rôle continue d'être assuré par le SPRA.

LES DOMAINES DE COMPETENCE DU SPRA

- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme administrative;
- la conception et la mise en œuvre des actions de modernisation de l'Administration Publique Camerounaise;
- le suivi de la coopération en matière d'organisation et de réforme administratives ;
- l'évaluation des mesures gouvernementales en matière d'organisation et de réforme administratives, prises dans les différents secteurs de l'administration publique;
- la conception et l'introduction des méthodes et procédés d'accélération de traitement des données;
- la rationalisation de l'organisation des structures, des procédures et des méthodes de gestion;
- les études tendant à réduire le coût d'acquisition et de maintenance des équipements;
- l'implication des personnels de l'Etat dans la recherche permanente des voies et moyens pour une efficacité plus accrue de l'administration.

Spécifiquement, il s'agit de:

- L'élaboration des outils de bonne gouvernance (textes organiques, cadres organiques, guides de l'usager, manuels de procédures administratives, fiches de poste, modes opératoires, plans d'organisation et d'effectifs)
- la simplification/rationalisation des procédures et formalités administratives;
- la promotion de l'administration électronique;
- l'élaboration des normes de rendement;
- l'audit organisationnel;
- l'appui conseil des administrations;
- la formation des cadres métiers dans les sites etc.

QUI PEUT SOLLICITER OU BENEFCIER DE L'EXPERTISE DU SPRA?

Notre public cible est constitué:

- des départements ministériels et assimilés;
- des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- des Etablissements Publics et Entreprises du Secteur Public et Parapublic.
- de tout autre Organisme intéressé.

COMMENT PEUT-ON BENEFCIER DES SERVICES DU SPRA?

- par correspondance de l'administration demanderesse adressée au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (les départements ministériels et assimilés, leurs démembrements ou les organismes sous-tutelle, les Collectivités Territoriales Décentralisées);
- sur instruction de la hiérarchie (Présidence de la République, Services du Premier Ministre, MINFOPRA).

QUELLES SONT LES RESSOURCES HUMAINES DU SPRA?

Le SPRA dispose

- d'experts dans les domaines de l'organisation et des méthodes, ainsi que du management public ;
- de cadres qualifiés;
- de personnels d'appui dévoués.

QUELLE EST SA METHODE D'INTERVENTION?

L'approche d'intervention est essentiellement participative et s'appuie sur les canons définis dans les Guides Méthodologiques élaborés à cet effet, disponibles au SPRA. Le SPRA et l'organisation bénéficiaire de la réforme mettent en place une structure matricielle qui intègre les experts des deux parties et éventuellement toute autre partie prenante.

QUELS SONT SES ACQUIS?

- **La déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde avec le SIGIPES comme socle informatique déployé dans toutes les administrations depuis les années 2000. Le déploiement du SIGIPES a impliqué:**
 - la construction du réseau d'interconnexion à partir de la fibre optique disponible et reliant à ce jour toutes les administrations;
 - l'acquisition des équipements idoines;
 - l'installation, le paramétrage de ces équipements et leur sécurité;
 - la rationalisation des procédures de gestion des ressources humaines et la responsabilisation des utilisateurs;
 - la formation des cadres-métiers et utilisateurs du SIGIPES;
 - le suivi-accompagnement des sites dans la maîtrise de l'utilisation du SIGIPES;

- **l'audit des applications SIGIPES et ANTILOPE, avec l'appui de la Banque Mondiale, qui a permis au Gouvernement de faire le choix d'une migration vers une base de données unique.**
- **l'élaboration des textes et cadres organiques des administrations;**
- **l'élaboration des outils de bonne gouvernance, notamment les Guides de l'Usager et les Manuels de Procédures Administratives;**
- **le renforcement des capacités des gestionnaires publics à travers différentes plates-formes de concertation au niveau stratégique et opérationnel (séminaires à l'intention des Secrétaires Généraux des administrations, des Directeurs des Affaires Générales, des Directeurs des Ressources Humaines et des Délégués Régionaux);**

LES GRANDS DEFIS

Le MINFOPRA, à travers le SPRA, est interpellé par de nombreux défis, notamment:

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma-directeur des réformes;
- l'élaboration des projets et outils de réforme;
- l'acquisition en cours de la nouvelle application dénommée SIGIPES II lancée officiellement le 12 mars 2014, avec l'appui de l'Union Européenne;
- la déconcentration verticale du système de réseaux informatiques pour une gestion de proximité des ressources humaines au niveau des services déconcentrés;
- l'évaluation aux résultats sur la base des Normes de Rendement élaborées dans l'Administration Publique Camerounaise (PINORAC);
- l'introduction de la biométrie dans l'administration publique pour une maîtrise des effectifs et de la masse salariale;
- la mise en place d'une fonction publique locale dans le cadre de la décentralisation pour une gestion efficiente des ressources humaines utilisées au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- la dématérialisation des procédures;
- la mise en place des normes minimales de service dans l'administration, etc...

QUELS SONT LES PARTENAIRES DU SPRA?

Le SPRA mène ses actions avec l'appui de nombreux partenaires, parmi lesquels:

- les administrations;
- the African Association for Public Administration Management (**AAPAM**);
- la Banque Africaine de Développement (**BAD**);
- la Banque Mondiale;
- le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (**CAFRAD**);
- the Commonwealth Association for Public Administration and Management (**CAPAM**);
- la Fondation Hanns Seidel;
- le Fonds Monétaire International (**FMI**);
- l'Institut International des Sciences Administratives (**IISA**);
- l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (**OFPA**);
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**);
- l'Union Européenne (**UE**);
- les associations d'intérêt public et les écoles de formation.